

## Des déchets de poissons, au polyuréthane...

Le lien n'est pas évident. Sauf que des chercheurs se sont penchés sur le cas des polyuréthanes, dérivés du pétrole, pouvant être fabriqués avec une diversité de textures et de duretés en variant les monomères utilisés et en ajoutant d'autres substances (ce qui permet ensuite de les exploiter pour les colles, peintures, élastomères (« caoutchoucs »), mousses, bres). Le revers de la médaille étant qu'ils sont très lents à se décomposer. De source CS, on apprend que ces scientifiques ont

développé de ce qu'ils pensent être une alternative sûre et biodégradable dérivée des déchets de poissons (têtes, os, peau et tripes) ce qui permet de déboucher sur une forme nouvelle de recyclage de ces résidus. Si ce procédé – qui consiste à convertir l'huile extraite de ce qu'il reste du poisson après avoir été transformé pour les consommateurs, en un polymère de type polyuréthane – était développé avec succès, il en résulterait un polyuréthane à base d'huile de poisson ce qui pourrait aider à répondre au

besoin de générer d'autres types de matières plastiques, s'inscrivant dans une logique de développement « durable ».

Pour concevoir ce nouveau matériau, les spécialistes ajoutent à l'huile extraite, de l'oxygène pour former des époxydes, molécules similaires à celles de la résine époxy : à la suite de quoi, après avoir fait réagir ces époxydes avec du dioxyde de carbone, ils lient les molécules résultantes avec des amines contenant de l'azote pour former le nouveau matériau.



Dépendant dans la vente de matériels neufs et d'occasion (mines, carrières, sablière, tri et recyclage des déchets et du bois), Groupe

## Le groupe Garonne lance sa propre marque

Garonne devient concepteur et fabricant en créant ses propres machines. Ainsi, sous l'égide de sa nouvelle marque éponyme, la société intervient aujourd'hui sur tous les projets d'installations fixes sur-mesure et modulaires, de la conception à la mise en service. Elle a également créé ses propres groupes mobiles, en complément des machines de ses fournisseurs

historiques (Gipo, Komplet, Gasparin, IMS, etc.), pour répondre plus précisément aux besoins de ses clients. Grâce à l'ouverture de son usine de production en janvier 2021 (voir Lettre hebdo Recyclage Récupération n° 9) et de son bureau d'études en interne, sous l'entité Garonne Services, conception, production et fabrication sont 100 % françaises.

## Recyclage PET : nouvelle étape pour Carbios

Spécialisée dans le développement de solutions enzymatiques dédiées à la fin de vie des polymères plastiques et textiles, la société annonce la signature d'un accord non exclusif et non engageant avec l'un des plus gros producteurs de PET au monde, sous la forme d'une lettre d'intention. Dans ce

cadre, les deux partenaires envisagent l'opportunité de construire une unité de recyclage exploitant la technologie développée par Carbios sur un des sites de l'industriel. Celle-ci devrait permettre une production annuelle d'environ 40 000 t de PET recyclé, avec des premiers revenus issus de



l'exploitation en 2025. Elle permettra de consolider le modèle d'affaires de Carbios, qui demeurera la concession de licences d'exploitation de ses technologies et de son savoir-faire, ainsi que la vente d'enzymes à ses licenciés. Ces derniers construiront leurs propres unités de production de PET recyclé.

## Schwarz-Suez : feu vert de l'Europe

La Commission européenne a autorisé l'acquisition, par le groupe Schwarz, de certaines entreprises de gestion des déchets appartenant au groupe Suez en Allemagne, au Luxembourg, aux Pays-Bas et en Pologne. Celle-ci indiquait que le projet, tel que notifié initialement, ne réduise de manière significative le niveau de concurrence sur le marché du tri des emballages légers aux Pays-Bas. Son

enquête a montré, en particulier, que l'entité issue de la concentration deviendrait de loin le plus important acteur du marché, détenant plus de la moitié de la capacité de tri des emballages légers dans le pays, et un partenaire commercial incontournable pour les clients néerlandais. Afin de répondre aux préoccupations de la Commission en matière de concurrence, le groupe Schwarz a donc proposé de céder la totalité de



l'activité Tri des emballages légers de Suez aux Pays-Bas, y compris l'usine de tri à Rotterdam et tous les actifs nécessaires à son exploitation.